



CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le **mardi 22 avril 2025 à 16h00** au siège de la Société à l'adresse suivante :
29 avenue Jean Mermoz à 6041 Gosselies.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A - APPROBATION DES COMPTES DE WEB SA

- 1. Prise de connaissance du Rapport de gestion de l'Administrateur Unique sur les comptes annuels de WEB SA clôturés au 31/12/2024**
- 2. Prise de connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes annuels de WEB SA clôturés au 31/12/2024**
- 3. Prise de connaissance des comptes annuels de WEB SA clôturés au 31/12/2024**

4. Approbation des comptes annuels statutaires de WEB SA clôturés au 31/12/2024 et affectation du résultat

Proposition de résolution :

- approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 31/12/2024, en ce compris l'affectation du résultat ;
- en conséquence, distribuer un dividende total brut de 3,35 € par action.
Ce dividende représente un rendement brut de 8,85% par rapport à la valeur moyenne du cours de bourse sur base annuelle, soit 37,85 €. La date de paiement sera déterminée par l'Administrateur unique ;
- transférer aux réserves un montant de **1.095.332 €**.

5. Approbation du Rapport de rémunération de WEB SA

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31/12/2024, constituant une section spécifique de la déclaration de Gouvernance d'entreprise reproduite dans le Rapport de gestion.

6. Décharge à l'Administrateur Unique de WEB SA pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Proposition de résolution : Il est donné décharge de son mandat à l'Administrateur unique pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

7. Décharge au Commissaire de WEB SA pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Proposition de résolution : Il est donné décharge de son mandat au Commissaire pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

8. Fixation des honoraires de l'Administrateur Unique de WEB SA pour l'exercice social 2025

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale décide de fixer les honoraires de l'Administrateur Unique à 475.000 € HTVA.

9. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à deux administrateurs de l'Administrateur unique, agissant conjointement, tous pouvoirs d'exécution des décisions prises, avec faculté de délégation.

B - DIVERS

Contact

Pour toute information complémentaire,
veuillez contacter Mme Caroline WAGNER
par téléphone : 071/259.294 ou courriel cwagner@w-e-b.be.

